

FERRIERES. — Un arrêté ministériel du 7 juin 2001 déclare recevable et fondé le recours introduit le 4 mai 2001 par le gouverneur de la province de Liège à l'encontre de la décision du 26 avril 2001 de la députation permanente de Liège en ce que celle-ci approuve les comptes 1999 de la commune de Ferrières.

THUIN. — Un arrêté ministériel du 23 mai 2001 n'approuve pas la délibération du 29 mars 2001 par laquelle le conseil communal de Thuin établit, pour l'exercice 2001, 2750 centimes additionnels au précompte immobilier.

[C - 2001/27345]

Aménagement du territoire

Par arrêté ministériel du 25 mai 2001, M. Patrick Roussille, directeur à la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine, Direction du Hainaut I, est remplacé en qualité de fonctionnaire délégué, par M. Jean-Claude Cornet, premier attaché, le 25 mai 2001.

Par arrêté ministériel du 25 mai 2001, M. Michel Van der Meerschen, directeur à la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine, circonscription du Hainaut II, est remplacé en qualité de fonctionnaire délégué, par M. Pierre Gosselain, directeur, du 12 au 25 mai 2001 inclus.

BOUSSU. — Un arrêté ministériel du 12 février 2001 décide que le site d'activité économique n° B 18 dit « Bois Saint-Antoine » à Boussu et comprenant les parcelles cadastrées à Boussu, 1^{re} division, section B, n° 1044n98 est désaffecté et doit être rénové ou assaini.

Le plan annexé à l'arrêté peut être consulté à la Direction de l'Aménagement opérationnel de la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine.

FERNELMONT. — Un arrêté ministériel du 18 mai 2001 approuve le règlement d'ordre intérieur de la Commission consultative d'aménagement du territoire de Fernelmont, tel qu'il a été adopté par la délibération du 9 novembre 2000 du conseil communal de Fernelmont, conformément à l'article 7 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine.

Ledit règlement, qui entre en vigueur le 1^{er} juin 2001, jour de sa notification au Collège des bourgmestre et échevins, peut être consulté auprès de la Division de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, rue des Brigades d'Irlande, 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de Fernelmont.

METTET. — Un arrêté ministériel du 10 mai 2001 approuve le plan d'alignement du chemin n° 23 tel qu'il est contenu dans la délibération du 27 avril 2000 du conseil communal de Mettet et ses annexes.

SAMBREVILLE. — Un arrêté ministériel du 28 mai 2001 décide qu'il y a lieu d'approuver la révision partielle du plan communal d'aménagement n° 1 dit « Quartier de la Passerelle », approuvé par arrêté royal du 26 décembre 1950 et modifié par les arrêtés royaux des 12 décembre 1955, 21 février 1961 et 16 juillet 1965, et la révision partielle du plan communal d'aménagement n° 4b dit « Hôtel de Ville », approuvé par l'arrêté royal du 19 mars 1976 avec extension du périmètre.

[C - 2001/27346]

Protection du patrimoine

GREZ-DOICEAU. — Un arrêté ministériel du 26 mars 2001 classe comme monument l'orgue de l'église Saint-Antoine à Pérot - commune de Grez-Doiceau, rue Constant Wauters, 16A, conformément aux dispositions des articles 196 à 204 et 206 et 207 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine.

MEIX-DEVANT-VIRTON. — Un arrêté ministériel du 23 février 2001 classe comme monument les façades et toitures, la courette arrière ainsi que son mur de soutènement et la zone pavée avant de l'ancien lavoir public sis rue de Gérouville, 28 à Meix-devant-Virton, conformément aux dispositions des articles 196 à 204 et 206 et 207 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine.

SPA. — Un arrêté ministériel du 15 mars 2001 inscrit sur la liste de sauvegarde la double allée de tilleuls du chemin de Fawetay et de la Heid des Pairs à Spa, conformément aux dispositions des articles 193 à 195 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine.